



ASSURANCE

LE MEILLEUR ATOUT POUR RELANCER VOTRE ORGANISATION APRÈS UNE *cyber-attaque*



ETHIAS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

L'ASSURANCE CYBER ASSISTANCE

De nos jours, la question n'est plus de savoir si une entité sera attaquée, mais quand cela se produira. À l'ère du télétravail et de la digitalisation croissante de notre économie, les cybercriminels trouvent de nouvelles opportunités pour frapper. Pour vous protéger, Ethias a conçu l'assurance Cyber Assistance. Cette couverture est une étape essentielle dans les mesures de protection que vous pouvez mettre en place pour sécuriser votre organisation.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT ?

Vos frais d'assistance 24/7 en cas d'évènement cyber (une cyber-attaque ou un malware) visant le système informatique de votre organisation (que vous en soyez propriétaire, locataire ou exploitant).

Les frais d'assistance comprennent le coût de l'intervention d'un expert cyber qui :

- fera la lumière sur l'évènement cyber et en établira la cause ;
- interviendra afin de contenir l'évènement cyber et, si nécessaire, éliminera ses composantes (suppression du logiciel malveillant, désactivation des comptes utilisateurs piratés) ;
- documentera l'évènement cyber et fournira un rapport à ce sujet.

Les montants garantis par sinistre et par année d'assurance (4 options) :

- 5 000 € - 7 500 € - 10 000 € - 15 000 €

PRIME SUR DEMANDE

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT ?

La Responsabilité Civile du fait d'un évènement cyber n'est pas couverte.

L'assistance n'est pas accordée si :

- ce n'est pas un évènement cyber (= une cyber-attaque ou un malware) ;
- vous prêtez votre matériel informatique à un tiers (autre qu'un membre de votre personnel) ;
- les données perdues sont enregistrées dans un cloud (ou toute autre infrastructure) que vous ne contrôlez pas ;
- il s'agit d'un acte intentionnel ou une omission malveillant(e) ou délibéré(e) de votre part ou de toute personne dont vous êtes civilement responsable ;
- il s'agit de transactions financières frauduleuses sur internet ;
- l'évènement cyber a eu lieu avant la date de souscription à l'assurance Cyber Assistance ;
- il s'agit d'un acte de terrorisme. Cette exclusion ne s'applique pas aux cyber-attaques et aux malwares ;
- l'attaque a lieu au cours d'une cyber-guerre.

Ne sont pas remboursés :

- les dommages occasionnés aux tiers, y compris les dommages résultant du non-respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- les demandes d'assistance liées à la crypto-monnaie ;
- les frais d'assistance qui ne sont pas consécutifs à l'intervention de KEYES* ou d'experts expressément mandatés par KEYES ;
- les frais de reconstitution/restauration de données ou de remplacement de votre système informatique.

* KEYES, société désignée par Ethias pour intervenir en cas de sinistre.

CYBER ASSISTANCE EST FAITE POUR VOUS SI :

VOTRE ORGANISATION EST CLIENTE FIDÉLISÉE D'ETHIAS OU DU GROUPE KEYES

VOUS CERTIFIEZ QUE :

- vous effectuez des sauvegardes (back-up) hebdomadaires de vos données numériques ;
- vous avez installé, vous activez (en permanence) et vous mettez à jour automatiquement un logiciel anti-malware professionnel adéquat pour votre système informatique ;
- vous protégez votre système informatique contre les événements cyber par le biais des mesures suivantes, étant entendu qu'elles doivent être adéquates et régulièrement mises à jour :
 - mots de passe forts (min. 8 caractères avec mélange de chiffres, lettres, caractères spéciaux et majuscules) ;
 - configurations de systèmes (les connexions au système informatique sont sécurisées et cryptées) ;
 - pare-feux.
- vous appliquez et documentez les correctifs de sécurité (patches) pour tous vos logiciels et/ou micrologiciels pendant toute la durée de la police dans un délai de 60 jours suivants la disponibilité du correctif de sécurité ;
- vous mettez à jour, remplacez ou mettez fin à l'utilisation de tout logiciel ou matériel qui n'est plus pris en charge par le fabricant dans un délai de 6 mois.

En cas de sinistre, Ethias n'interviendra pas si toutes ces conditions ne sont pas respectées.



Découvrez l'assurance Cyber Assistance et les conditions pour pouvoir y souscrire

ethias.be/cyber-assistance 

Pour recevoir une offre sans engagement, la fiche info et nos conditions générales



entreprises@ethias.be
secteurpublic@ethias.be



ethias.be/cyber-assistance

Avant de souscrire l'assurance Cyber Assistance, veuillez lire attentivement la fiche info et les conditions générales. L'assurance Cyber Assistance est une assurance tous risques soumise au droit belge.

Il s'agit d'un contrat annuel reconduit tacitement chaque année sauf en cas de renon envoyé au moins 2 mois avant la date d'échéance du contrat. Vous n'êtes pas satisfait ? Vous pouvez envoyer un courrier à Ethias, voie Gisèle Halimi 10 4000 Liège, ou un e-mail à gestion-des-plaintes@ethias.be. En cas de contestation, vous pouvez adresser une lettre de plainte à l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles.